Acn Santé au travail : Prévenir les risques professionnels – Module 2 : L'évaluation des risques professionnels.

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
Pilote de la démarche ou Direction et représentant du personnel (DP, DS, membres CHSCT...)

Durée
2 jours

Organisme de formation
➔ IRAP SANTE

Date limite d'inscription
28/06/2019

Lieux & dates

➔ **Groupe 1**
STRASBOURG
Les 25 & 26 nov. 2019

Interlocuteur Opco Santé

Laurence GIRARD
laurence.girard@unifaf.fr

Interlocuteur OF

Jessyca HENNIARD
jessyca.henniard@irapsante.com

Contexte

L'Enquête Emploi 2017 a permis d'observer que la Branche était fortement touchée par les problématiques de santé au travail :

➔ Taux d'accident du travail : 8,2% en 2017 (7.8% en 2012)

➔ 2 secteurs de la Branche sont particulièrement concernés : hébergement pour personnes âgées (taux d'AT= 10, 1 %) et adultes handicapés (taux d'AT = 8,2%).

➔ Il en découle une légère hausse des licenciements pour inaptitude : 6,3 licenciements pour 1 000 salariés en 2012 contre 6 en 2007.

La recomposition du tissu associatif, à travers des regroupements et des restructurations, la recherche de performance, et l'évolution des publics accueillis (renforcement des pathologies, précarisation, situations de tension avec les usagers, etc.), constituent des facteurs pouvant accentuer les risques professionnels et impacter les environnements de travail et l'organisation du travail.

Ce contexte, les associations en ont conscience et beaucoup tentent de mettre en place des actions. La démarche de prévention des risques professionnels qui s'articule autour du Document Unique est la démarche à s'approprier et à mettre en place pour faire baisser la sinistralité.

Objectifs

- Cerner et pouvoir mettre en œuvre l'évaluation des risques au sein de son établissement
- Faire le lien avec le dispositif de prévention de la pénibilité

Prérequis

Avoir participé au module 1 ou connaître les fondamentaux de la démarche de prévention des risques professionnels

Contenu

- Déterminer les principaux risques, les hiérarchiser et se doter de priorités d'action
- Identifier des situations à risques en utilisant des outils pertinents et adaptés au contexte de l'établissement
- Analyser des situations à risques en partant des situations de travail réelles.
- Reporter ces analyses sur un document d'évaluation des risques professionnels
- Comprendre ses obligations en matière de pénibilité et le lien avec l'évaluation des risques professionnels.